

Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie



**D 2024 - 56**

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	15
Conseillers votants :	19
Dont quatre pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 04 juin 2024

**OBJET : RÉGULARISATION  
FONCIÈRE AU LIEU-DIT  
« PUENAIS »**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,*

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.  
BAARSCH C. ZANNI F. ARNOUX. R.  
FICHARD B. STUBERT B.CHANTELOT C.  
DENERVAUD M. BILLARD G. CHEVRON  
F. DIANA C. MATTERA A. CHANTELOT  
L.**

**EXCUSÉS : De PROYART A. « pouvoir à  
MORIAUD P. » MORAND F. PLEYNET J.P.  
« pouvoir à BAARSCH C. » RACINE  
FREIXENET « pouvoir à CHEVRON F. »  
CORNU C. QUERNE GARIN C.  
GEROUDET A. CHAMPEAU S. « pouvoir à  
TRONCHON J. »**

Est élue secrétaire de la séance : MEYRIER M.

---

Madame le maire expose au conseil municipal que suite à l'emprise réalisée sur le terrain au lieu-dit « Puenais » pour l'opération immobilière « European Homes 200 », il y a lieu de régulariser la cession de ce terrain au profit de la Commune.

La parcelle de terrain est cadastrée section A n° 3518 d'une contenance de 1 a 58 ca appartenant à l'ASL LES CHENS DU LAC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le maire ou son premier adjoint, Monsieur Jérôme TRONCHON, à signer l'acte de cession au profit de la commune, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée section A, n° 3518 d'une contenance de 1 a 58 ca appartenant à l'ASL LES CHENS DU LAC

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 074-217400704-20240611-D2024\_55-DE



**CHARGE** Madame le maire de régler les frais d'acte.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire  
Martine MEYRIER



Le maire  
Pascale MORIAUD

